

SAINT MAURICE DE LESTAPEL

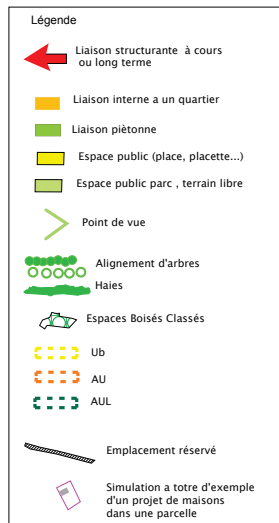


LE QUARTIER DU BOURG

L'orientation d'aménagement n°35 définit l'aménagement du quartier du «Bourg ». Les principes d'aménagement pour l'OAP n°35 sont les suivants :

- La réalisation se fera dans le cadre d'un projet d'ensemble.
- Le village de Saint-Maurice est un village rue qui pour se développer doit proposer une rue parallèle pour créer de «l'épaisseur». Les parcelles situées au sud-ouest sont idéalement placées. La connection entre les deux rues sera possible par la création d'une voie perpendiculaire à celle qui traverse le village. Le point d'amorce étant réalisé sur une maison à l'abandon (en cours d'acquisition par la mairie)
- Le plan d'eau situé en contre bas du terrain sera un élément du cadre de vie. Un chemin piétonnier en fond de parcelle est implanté.
- Ces voies sont essentielles pour pouvoir desservir les différents lots. De part et d'autre de la chaussée des trottoirs ou bien des bas côtés enherbés seront réalisés dont au moins un trottoir sera accessible aux handicapés, conformément à la loi, avec un stationnement longitudinal plantés. Les arbres existants seront conservés dans la mesure du possible en fonctions des contraintes du projet. Les voies pourront être à sens unique.

Réseaux



- **EDF**
- extension
- **Eaux**
- raccordable et renforcement partiel
- **Accès**
- RAS
- **Assainissement**
- Zone en assainissement non collectif

Courbes de niveaux



à titre d'exemple

